



TRAVAILLER DANS UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

JEUNES PROFESSIONNELS

LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES AUX **JEUNES PROFESSIONNELS**

Certaines organisations internationales mettent en place des recrutements temporaires à destination des jeunes professionnels. Ces programmes leur offrent la possibilité d'acquérir une expérience significative dans un environnement multiculturel et facilitent par la suite l'accès à une carrière multilatérale.

■ QUELS SONT CES PROGRAMMES ?

Plusieurs programmes existent parmi lesquels : le Programme jeunes professionnels (YPP) à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des jeunes professionnels (PJP) de la Banque africaine de développement (BAFD), le Entry-Level Humanitarian Professional Programme (EHP) au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Initiative de promotion de nouveaux talents (NETI) à l'UNICEF. Une liste non exhaustive est disponible sur le site du ministère.

ATTENTION : ces programmes sont différents des programmes « jeunes » financés par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI).

■ QUI PEUT POSTULER ?

Chaque programme possède ses propres critères : âge des candidats, niveau universitaire requis, connaissance linguistique, etc. Une expérience antérieure et des conditions de nationalité peuvent également être requises.

■ QUELLES MISSIONS ?

Les missions sont d'une grande diversité et souvent en lien avec les domaines d'intervention de l'organisation internationale (OI). L'objectif est de donner aux candidats retenus la possibilité d'acquérir une expérience significative dans un envi-

ronnement multiculturel, en mettant en œuvre leur expertise au sein de la sphère multilatérale.

■ QUAND POSTULER ?

Les accès à ces programmes sont périodiques. La DFI (Délégation aux fonctionnaires internationaux) publie sur le site France Diplomatie les appels à candidatures et les relaye dans sa lettre d'information hebdomadaire.

■ COMMENT POSTULER ?

En général, chaque OI dispose d'un espace de candidatures en ligne qui décrit la marche à suivre pour se porter candidat. Il est recommandé de ne pas attendre la date limite pour postuler et de tenir compte d'un décalage horaire éventuel.

■ QUELLE DURÉE ?

Les durées des contrats s'échelonnent entre un et trois ans. À la fin de ces programmes, dans certains cas, la candidature de ceux qui en ont bénéficié peut être examinée en priorité pour des postes vacants.

■ QUELLE RÉMUNÉRATION ?

Les rémunérations varient en fonction des OI, du lieu d'affectation et du grade. Elles sont généralement mentionnées dans le descriptif du programme. Dans le cas contraire, il convient d'interroger l'OI.

INFOS PRATIQUES



Se renseigner sur le site du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

www.diplomatie.gouv.fr/dfi

Contactez la Délégation aux fonctionnaires internationaux (DFI)

dfi.dgp-nuoi-fi@diplomatie.gouv.fr

S'abonner à la lettre d'information de la DFI

dfi.dgp-nuoi-subscribe@liste.diplomatie.gouv.fr